



LES AGGLOS HÉNIN-CARVIN ET LENS-LIÉVIN

PRENNENT EN CHARGE

VOTRE ABONNEMENT TADAO 2025



TADAO

PRISE EN CHARGE DE VOTRE ABONNEMENT TADAO :

ON VOUS EXPLIQUE PAS À PAS !

Vous habitez dans une commune de la Communauté d'Agglomération Hénin - Carvin ou de la Communauté d'Agglomération Lens - Liévin ?

Bonne nouvelle ! Votre abonnement Tadao 2025 peut être pris en charge par votre agglomération. Il vous suffit de suivre ces quelques étapes pour en bénéficier !

1 Préparez les documents suivants :



Photo d'identité



Pièce d'identité



Justificatif de domicile*



Attestation abonnement Solidaire**

*Justificatif de domicile : Avis d'imposition ou facture (eau, électricité, gaz, téléphone, internet de moins de 3 mois) OU Si hébergé : Attestation sur l'honneur + justificatif de domicile de l'hébergeur

**Pour les bénéficiaires de l'abonnement Solidaire : Une attestation (Carte CMI invalidité, attestation Pôle emploi ou ASF)

2 Rendez-vous sur :

TADAO.FR 

Rubrique :
> Prise en charge





Précisez **votre commune d'habitation** (sur la CAHC ou la CALL).

3

Remplissez le formulaire



Précisez vos coordonnées :

- Nom, prénom, date de naissance, adresse postale, numéro de téléphone, e-mail

Choisissez votre titre parmi les abonnements

proposés :

- Abonnement Jeune -26 ans
- Abonnement Tout Public
- Abonnement Senior +65 ans
- Abonnement Solidaire (Demandeur d'emploi, Bénéficiaire CMI Invalidité ou ASF)



Ajoutez vos justificatifs au format JPG, JPEG, PNG ou PDF :

Photo d'identité, Carte d'identité, Justificatif de domicile, Attestation(s)

Vérifiez vos informations et cocher les cases :



- « J'accepte le traitement de mes données personnelles* »
- « Je certifie de l'exactitude des données fournies* »

4 Suivi de votre demande



- Un e-mail vous sera envoyé pour confirmer que votre demande a bien été prise en compte et est en cours de validation.
- Dès que votre demande est vérifiée par nos équipes : un e-mail vous sera envoyé.

Votre demande est acceptée ?

Vous avez déjà une carte Pass Pass Tadao ?



Votre abonnement sera automatiquement chargé sur votre carte.

Attention : Pour activer votre abonnement, il est nécessaire de valider votre carte sur un valideur dans un délai de 3 mois.

Vous n'avez pas de carte Pass Pass Tadao ?



Une carte chargée d'un abonnement vous sera prochainement envoyée à l'adresse que vous nous avez communiquée.

Vous avez perdu votre carte Pass Pass Tadao ?



En cas de perte de votre carte Pass Pass, nous vous invitons à vous rendre en **boutique Tadao** pour demander un duplicata.



DES QUESTIONS ? NOUS Y RÉPONDONS !

Retrouvez la foire aux questions sur **tadao.fr** !

BUS+TER* EN ILLIMITÉ SUR LE RÉSEAU !



Le titre chargé sur votre carte vous permet de vous déplacer en **BUS** mais aussi en **TER** sur les lignes du territoire Tadao !

*Retrouvez la liste des gares desservies sur tadao.fr
(Les gares de La Bassée, Lille, Arras, Douai ne font pas parties du réseau)

PSST, ON N'OUBLIE PAS :

ON MONTE, ON VALIDE !



Validez votre carte à chaque montée dans le bus et aux valideurs des gares pour vos trajets en TER.

La validation est obligatoire à chaque trajet, sous peine d'amende.



TADAO

**BESOIN D'AIDE
POUR LA DEMANDE DE
PRISE EN CHARGE ?**

CONTACTEZ-NOUS



accueil@tadao.fr



AlloTadao
0 810 00 11 78
(service 0,06€/appel + prix appel)



Rendez-vous en ligne

www.tadao.fr

